

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11+2 proc

Séance du Jeudi 15 décembre

Deux mille vingt et deux

Et le quinze décembre

Date de la Convocation

8 décembre 2022

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

8 décembre 2022

Présents : GARCIA Denise, ABRINES André, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, HOFFMAN Françoise, JAUZION Bruno, MARHIC Daniel, VIALLE Romain.

Absents excusés : ROTH Eberhard donne procuration à HOFFMAN Françoise
MARTEL Magalie donne procuration à DEVERNAY Anne-Sophie

ADAM Marc, BONNAURE Martin.

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**1- Recensement de la population**

Le Conseil municipal autorise le Maire à désigner Mme BRAHIC Françoise comme coordonnateur Principal et Mme VANDERPLAETSE Valérie comme coordonnateur suppléant.

Il autorise le maire à recruter les agents recenseurs nécessaires au bon déroulement du recensement.

POUR : Unanimité**2- Recrutement Agent recenseur**Le maire fait part au Conseil que le recensement de la population nécessite le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 18 janvier 2022 au 23 février 2022 inclus. **POUR : Unanimité****3- Décision modificative budgétaire N°1**

Lors des travaux d'assainissement effectués sur la commune, il avait été réalisé également des travaux concernant le réseau d'eau potable. Le montant de ces travaux de 19 384.02 € avait été imputé au compte 21531 à tort, étant donné que la compétence eau potable relève du SEBA. Ces travaux auraient dû être passés sur le compte 4581. Cette décision modificative a pour but de régulariser sur les bonnes imputations.

POUR : Unanimité**4- Attribution des entreprises pour le Marché Accueil périscolaire lots 1-2-3-4-6.**

L'analyse des offres a validé les entreprises suivantes, pour la réhabilitation de l'ancienne cantine en accueil périscolaire – Réfectoire

Lot 1 : Démolition- Maçonnerie Façades - Entreprise LAVILLE	63 994.05 € HT
Lot 2 : Charpente- couv- Zinge – Entreprise LB BTP -ALISSAS	24 206.14 € HT
Lot 3 : Menuiserie ext. Allu. Int.Bois – ATBR	52 736.00 € HT
Lot 4 : Plâtrerie-Isolation-Plafond-Peinture EURL BUSCEMA	45 397.66 € HT
Lot 6 : Electricité – Courants Faibles – DEJOUX -	24 414.00 € HT
TOTAL	210 747.85 € HT

Les lots : 5 - Carrelage-Faïence-Sols Souples et 7- Chauffage - Plomberie sanitaires ont été infructueux**POUR : Unanimité**

A la fin de la séance, Mme le maire a donné la parole à M. FISCHELSON présent dans le public pour évoquer la présence d'un chien potentiellement dangereux sur le quartier Rouvière.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré le 15 décembre
Le Maire, Denise GARCIA